# Quels sont les critères de sélection ?

Les candidats sont sélectionnés en fonction des critères suivants :







✓ la motivation,



✓ la mobilité,

✓ la capacité à s'adapter.





Pour toute information, prenez contact avec le service remplacement :

Manon LINARES 05.65.73.61.60 emploi@cdg-12.fr

#### https://www.cdg-12.fr/



Retrouvez toutes les informations du service sur le site du CDG12 :

Accueil > L'Emploi > <u>service remplacement</u>

#### **Horaires d'ouverture**

Lundi : 10h30-12h30 /14h-17h du Mardi au Jeudi : 9h-12h30 /14h-17h Vendredi : 9h-12h30 /14h-16h30



## SERVICE REMPLACEMENT

#### SECRÉTAIRE DE MAIRIE ET ATSEM

#### Côté candidat



### **PRÉSENTATION**



L'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée permet au CDG de mettre des agents publics à disposition des collectivités et établissements qui le demandent.

Le service remplacement du CDG12 a été crée en 2010 afin de pallier l'absence des secrétaires de mairie ou du personnel administratif dans les collectivités. Ce service s'est étendu aux A.T.S.E.M en 2016.

#### Des agents opérationnels pour :

- le remplacement des agents **momentanément indisponibles** (congés maladie, annuel, parental, maternité, formation...),
- faire face à un surcroît d'activité,
- pourvoir temporairement un emploi vacant dans l'attente d'un recrutement pérenne.

#### Les avantages :

- enrichir votre parcours professionnel,
- acquérir une expérience dans l'environnement territorial,
- découvrir la fonction publique territoriale.



#### **OBJECTIFS DU SERVICE**

## GARANTIR LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

#### **Quel profil ?**

- Fonctionnaire en disponibilité,
- Lauréat d'un concours de la FPT,
- Demandeur d'emploi justifiant d'une expérience en collectivité,
- Candidats titulaires d'une qualification adaptée (Licence "Métiers de l'Administration Territoriale", DU Carrières territoriales en milieu rural, Master 2 "Droit des Collectivités Territoriales").



## Quelles structures publiques?

- Communes,
- Communautés de communes,
- Syndicats: SIAEP, Syndicats mixte, ...
- + de 380 structures publiques affiliées au CDG12

#### Fonctionnement du service :

Vous êtes recruté (e) par le CDG12 en tant que contractuel de droit public.

Vous êtes rémunéré (e) au grade **d'Adjoint administratif principal de 2ème classe / ATSEM principal de 2ème classe** (échelon intermédiaire) afin de prendre en considération vos compétences (formation...) et votre expérience professionnelle.

## **PROCÉDURE**

Vous pouvez adresser votre candidature grâce à la fiche de renseignement disponible sur le site du CDG12 (www.cdg-12.fr)





Secrétaire de mairie

A.T.S.E.M



Le CDG12 réceptionne et étudie votre candidature



Vous intégrez la CVthèque du CDG12



Lorsqu'une mission correspond à votre profil, vous êtes contacté(e). Vous signez un CDD avec le CDG12 qui devient votre employeur.